**REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE COMPETITION DE L’ASBL BWBC VOLLEY – SAISON 2020-2021**

1. **GENERALITES**
   1. Le CA de l’association organise toutes les compétitions provinciales conformément aux règles internationales de jeu, ainsi qu’aux statuts et règlements de VB, de la FVWB et de l’association, sauf en ce qui concerne la numérotation des maillots qui peut aller de 1 à 32
   2. Par son inscription aux compétitions, tout club souscrit au présent règlement publié le 15/05/2020, ainsi qu’aux statuts et règlements de VB, de la FVWB et de l’association.
   3. Les ballons de couleurs homologués sont les suivants :
      * + Mikasa : MVA 200 (avec cachet FIVB) et MVA 300 (sans cachet FIVB) ;
        + Molten : V5M5000 (avec cachet FIVB) et V5M4500 (sans cachet FIVB) ;
        + Gala : BV 5591S (avec cachet FIVB) et BV 5581S (sans cachet FIVB).
2. **LES COMPETITIONS JEUNES**
   1. **CAHIER TECHNIQUE**

Les modalités des différentes compétitions (du 1-1 au 4-4) sont précisées dans un cahier technique publié avant le début de la saison sportive.

* 1. **PARTICIPATION DES JOUEURS**
     1. Pour participer à toute rencontre, tout affilié mentionné sur la feuille de match doit présenter le listing d’affiliation ou le listing d’équipe délivré par la FVWB pour la saison sportive en cours et un document officiel avec photo prouvant l’identité du joueur (carte d’identité ou document de police attestant la perte de la carte d’identité, passeport, permis de conduire, carte d’étudiant, carte d’identification pour les moins de 12 ans ou licence sur l’application FVWB).
     2. La vérification de tout document officiel de tout joueur et de toute mention apportée à la feuille de match incombe à l’arbitre et/ou au responsable de l’équipe visitée et/ou à tout membre du CA.
     3. Sauf pour le jeu adapté, les catégories d’âges sont sexuées. Cependant, une fille peut être alignée dans une catégorie masculine à condition qu’une dérogation ait été accordée et qu’une seule d’entre elles soit sur le terrain.
  2. **COMPETITIONS PAR CATEGORIES D’AGES**
     1. Tournois 2-2 et 4-4
  + Pour tout joueur né après le 01/01/2009, sous forme de 2-2, une équipe étant composée de minimum 2 paires de joueurs.
  + Pour tout joueur né après le 01/01/2006, sous forme de 4-4, une équipe étant composée de minimum ~~4~~ joueurs.
    1. U11 (Pupilles filles et garçons (3-3))
  + Les deux catégories peuvent être regroupées en fonction des inscriptions.
  + Pour tout joueur né après le 01/01/2010 sous forme de 3-3, une équipe étant composée de minimum 3 joueurs.
    1. U13 (Minimes filles et garçons (4-4))
  + Pour tout joueur né après le 01/01/2008 sous forme de 4-4, une équipe étant composée de minimum ~~4~~ joueurs.
    1. U15 (Cadettes filles et garçons (6-6))
  + Les équipes participent à une compétition propre et/ou avec autre entité selon un protocole d’accord à établir.
  + Pour tout joueur né après le 01/01/2006.
    1. U17-U19 (Scolaires et juniores filles)
  + En fonction des inscriptions, les compétitions peuvent être regroupées et se dérouler sous forme de rencontres aller-retour ou de tournois.
  + Pour tout joueur né après le 01/01/2004 (scolaires) et 01/01/2002 (juniors).
    1. U17-U19 (Scolaires et juniors garçons)
  + En fonction des inscriptions, les compétitions peuvent être regroupées et se dérouler sous forme de rencontres aller-retour ou de tournois.
  + Pour tout joueur né après le 01/01/2004 (scolaires) et 01/01/2002 (juniors).
  1. **QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT FRANCOPHONE**
     1. Cette compétition est organisée sous forme de tournoi regroupant les clubs des entités BW et BC.
     2. Tournoidans chacune des catégories d’âges dont la formule sera déterminée, en fonction des inscriptions, par le CA en concertation avec les délégués des entités.

Les clubs s’inscrivent pour le 15 décembre 2020 avec confirmation pour le 1er Mars 2021.



1. **CHAMPIONNAT PROVINCIAL 2020-2021 - « Après Corona »**

En fonction de la situation sanitaire et des recommandations fédérales et/ou des entités fédérées, il se peut que le championnat ne reprenne pas dans les délais requis. Dans ce cas, une autre formule pourrait être mise en place par le CA sur proposition de la CPC.

1. **HOMOLOGATION DES TERRAINS ET SECURITE DES PARTICIPANTS**
   1. **VALIDITE DE L’HOMOLOGATION**

Tout certificat d’homologation a une durée de validité de cinq saisons sportives, sauf si l’infrastructure homologuée et/ou les normes d’homologation subi(ssen)t des modifications. Dans ce cas, le(s) club(s) évoluant dans ces installations doit avertir la CPR et le CA conformément au règlement de l’association.

* 1. **CODES D’HOMOLOGATION**
     1. Toute rencontre des compétitions de l’association doit se dérouler en salle sur un terrain homologué répondant aux normes suivantes qui peuvent déroger aux règles internationales de jeu.
     2. Toute dérogation aux normes d’homologation doit être demandée conformément au règlement de l’association.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| **CODES D'HOMOLOGATION BWBC 2020- 2021** | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |
| **CODES** | | **P1** | **P2H** | **Aut** | **Description des codes d'homologation** |
| **1** | **Zone libre** |  |  |  | A: 5 m sur les côtés sans obstacle et 6,5m pour la zone de service |
|  |  |  | B: min 3m sans obstacle sur les côtés et 5m pour la zone de service |
|  |  |  | C: min 3m sans obstacle sur les côtés et 3m pour la zone de service |
| D |  |  | D: min 2m sans obstacle sur les côtés et 2m pour la zone de service |
|  | E |  | E: entre 1,5 m et 1,99 sans obstacle |
|  |  | F | F: entre 1 m et 1,50 sans obstacle |
|  |  |  |  |  |  |
| **2** | **Hauteur** |  |  |  | A : min 9m |
|  |  |  | B : min 7m |
| C |  |  | C : min 6,5m |
|  | D | D | D : min 6m |
|  |  |  |  |  |  |
| **3** | **Eclairage** |  |  |  | A : min 1000 lux |
|  |  |  | B : min 750 lux |
|  |  |  | C : min 500 lux |
|  |  |  | D : min 400 lux |
| E | E | E | E : min 300 lux |
|  |  |  | F: min 250 lux |
|  |  |  |  |  |  |
| 4 | **Sol** |  |  |  | A: Surface dure avec structure absorbant les chocs |
| B | B |  | B: Surface dure sans structure absorbant les chocs avec revêtement |
|  |  |  |  | C | C: Béton |
|  |  |  |  |  |  |
| **5** | **Lignes** |  |  |  | A: terrain d'une couleur différente de la zone libre (pas d'autre ligne) |
|  |  |  | B: terrain d'une couleur différente de la zone libre (autres lignes) |
| C | C | C | C: lignes du terrain coupées par d'autres lignes d'une couleur différ |
|  |  |  |  |  |  |
| **6** | **Poteaux** |  |  |  | A: poteaux téléscopiques avec points de fixation fixes dans la |
|  |  |  | partie supéreieure de la partie mobile |
|  |  |  | B: poteaux de longueur fixe (2,55m au-dessus du sol) avec des |
|  |  |  | points de fixation variables |
| C | C |  | C : Distance poteaux - lignes de côté entre 0,5 et 1m |
|  |  | D | D : Distance poteaux - lignes de côté entre 1 et 1,5m |
|  |  |  |  |  |  |
| **7** | **Podium** |  |  |  | A: Podium d'arbitre réglable en hauteur |
| **d'arbitre** | B |  |  | B: Podium d'arbitre fixe avec possibilité de s'aseoir |
|  |  | C | C | C: Podium d'arbitre fixe SANS possibilité de s'aseoir |
|  |  |  |  |  |  |
| **8** | **Vestiaire** |  |  |  | A: Vestiaires séparés avec douche |
| **Joueurs** | B | B | B | B: Vestiaires séparés avec douche commune |
|  |  |  |  |  |  |
| **9** | **Vestiaire** |  |  |  | A: Vestiaire avec douche |
| **arbitre** | B | B | B | B: Vestiaire avec lavabo |
|  |  |  |  |  |  |
| **10** | **Premiers** |  |  |  | A: service de secours présent (+ défibrilateur) |
| **soins** |  |  |  | B: présence d'une infirmerie (+ défibrilateur) |
|  | C | C | C | C: boîte de secours sur le terrain (+ défibrilateur) |
|  |  |  |  |  |  |
| **11** | **Chauffage** |  |  |  | A: min 16° |
| B | B | B | B: Min 10° |
|  |  |  |  |  |  |
| **12** | **Zone** |  |  |  | A: Zone échauf de 3x3m et zone de pénalité de 1x1m 2 chaises |
| **Pénalité** |  |  |  | derrière le banc des joueurs délimitées |
| **échauffem** |  |  |  | B: Zone échauf et de pénalité à côté du banc sans délimitation |
|  | C | C | C | C: pas de zone échauf obligatoire, zone de pénalité à côté du banc |
| **CODES** | | **P1** | **P2H** | **Aut** | **Description des codes d'homologation** |

* 1. **EXPLICATION DES CODES**
     1. **CODE 1 : ZONE LIBRE AUTOUR DU TERRAIN**
  + L’aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre.
  + Le terrain de jeu :
    - est un rectangle (18m x 9m) entouré par une zone libre derrière la ligne de fond ;
    - comprend la zone avant et la zone arrière.
  + La zone libre comprend les zones de :
    - remplacement (où se trouvent également le 2ème arbitre, le poteau et le filet) ;
    - remplacement du libero (où le coach peut évoluer librement) ;
    - service ;
    - coach (du prolongement de la ligne d’attaque à la ligne de fond).
  + La zone libre autour du terrain est la zone sans aucun obstacle :
    - un panneau de basket est un obstacle ; la zone libre s’arrête donc dans son prolongement vertical ;
    - un rail de fixation d’un filet de protection ou de séparation est un obstacle ; la zone libre s’arrête donc dans son prolongement vertical ;
    - une poutre sur les côtés est un obstacle ; la zone libre s’arrête donc à la limite de la poutre.
  + L’espace de contrôle se trouve à l’extérieur de l’aire de jeu et comprend :
    - la table de marqueur ;
    - le banc des joueurs ;
    - les zones d’échauffement et de pénalité ;
  + La zone de service :
    - est délimitée sur le côté par deux lignes de 15cm
      * apposées à 20cm de et perpendiculaire à la ligne de fond et dans le prolongement de chaque ligne de côté ;
      * comprises dans la largeur de la zone ;
      * à l’arrière, la zone de service s’arrête jusqu’à la fin de la zone libre ;
    - est la même, et de même surface, de chaque côté (il est interdit de minimiser la zone de service artificiellement).
    1. **CODE 2 : HAUTEUR AU-DESSUS DU TERRAIN ET DE LA ZONE LIBRE**
  + Aucun obstacle ne peut se trouver au-dessus du terrain de jeu et de la zone libre.
    1. **CODE 3 : ÉCLAIRAGE AU-DESSUS DU TERRAIN ET DE LA ZONE LIBRE**
  + L’éclairage :
    - doit être mesuré, avec un compteur Lux étalonné, aux 4 coins de la zone libre et au milieu de l’aire de jeu à 1m au-dessus du sol, la moyenne de ces 5 mesures donnant la bonne mesure ;
    - doit être diffus et non éblouissant au-dessus de l’aire de jeu et de la zone libre.
    1. **CODE 4 : REVÊTEMENT DE SOL**
  + L’aire de jeu ne peut présenter aucun danger de blessure, ni être rugueuse ou glissante.
  + L’accès à l’aire de jeu est interdit avec des chaussures laissant des traces.
  + Toute publicité collée sur et autour du terrain ne doit pas compromette la sécurité des joueurs.
    1. **CODE 5 : COULEUR DU TERRAIN ET DES LIGNES**
  + Le choix de la couleur des lignes dépend des administrations gérant les salles. Celles-ci ne sont pas nécessairement au courant des contraintes liées aux différents sports et aux différentes divisions. Ainsi, il est conseillé à tout club de contacter les responsables compétents afin de les persuader d’utiliser des couleurs de sol contrastées avec les couleurs de lignes. Celles-ci augmentent la visibilité pour les arbitres, les joueurs, le public et lors de retransmission télévisée.
  + Les lignes de délimitation du terrain et lignes d’attaque doivent être :
    - de même couleur (la ligne centrale peut être de couleur différente si elle sert également de limite pour un autre sport) ;
    - des traits pleins d’une largeur de 5cm ;
    - de couleur différente au terrain de jeu, à la zone libre et des lignes des autres terrains.
    1. **CODE 6 : POTEAUX ET FILET**
  + Les poteaux qui tendent le filet doivent :
    - être réglables, arrondis, lisses et fixés au sol ;
    - avoir une hauteur de 2,55m ;
    - être entourés de protections en caoutchouc ou équivalent, sur l’avant, depuis le sol jusqu’à minimum 10cm en-dessous du bord supérieur du filet.
  + Il est interdit de fixer les poteaux à l’aide de câbles.
  + Le filet (1m de large et 9,5m de long), est constitué de maillons noirs et carrés :
    - les câbles doivent être protégés de façon à éviter des blessures ;
    - la hauteur est mesurée au milieu du terrain à l’aide d’une toise étalonnée en cm :
      * la hauteur mesurée, chaque fois que l’arbitre le juge utile, au niveau de la bande de côté ne peut avoir plus de 2cm de plus qu’au milieu du filet ;
      * après chaque réparation pouvant influencer la hauteur du filet, cette hauteur doit être revérifiée.
    - toute publicité n’est autorisée que sur la bande blanche horizontale (au-dessus et/ou en-dessous) du filet sans porter atteinte aux caractéristiques du filet ;
    - le côté du filet ne peut comporter de bâtons ou matériaux pouvant mettre en danger les joueurs ;
    - le filet doit être tendu avec des tendeurs fixés aux poteaux, les chaines étant interdites.
  + Toute partie saillante d’un dispositif pouvant présenter un danger pour les joueurs (roulettes de la chaise arbitrage, mécanisme de tension des filets, …) doit être recouverte par un mousse.
  + Les 2 bandes blanches (5cm large et 1m long) de côté fixées au filet verticalement au niveau des lignes de côté :
    - sont considérées comme faisant partie du filet ;
    - peuvent être tissées dans le filet ;
    - doivent être réglables.
  + Les antennes sont :
    - fixées à l’extérieur de chaque bande de côté et placées de chaque côté du filet ;
    - considérées comme faisant partie du filet et limitent le passage sur le côté.
    1. **CODE 7 : PODIUM D’ARBITRE**
  + Le 1er arbitre remplit sa fonction debout sur un podium placé à une des extrémités du filet. Son champ de vision se situe à environ 50cm au-dessus du filet.
  + Le podium d’arbitre doit être protégé et avoir au minimum une planche de 60cm sur 60cm afin de permettre d’officier debout.
    1. **CODE 8 : VESTIAIRE DES JOUEURS**
  + Toute équipe doit pouvoir disposer, au moins 1h avant et 1h après la rencontre, d’un vestiaire :
    - propre et pourvu de crochets/porte manteaux et de bancs ou de chaises en suffisance ;
    - comprenant des douches propres et offrant de l’eau froide et chaude.
    1. **CODE 9 : VESTIAIRE DES ARBITRES**
  + Tout arbitre et tout juge de ligne doit pouvoir disposer, au moins 1h avant et 30 minutes après toute rencontre, d’un vestiaire séparé et fermant à clef.
  + Le vestiaire doit être :
    - propre et pourvu de suffisamment de crochets/porte-manteaux, de chaises et de table ;
    - comporter une douche ou au minimum un lavabo.
    1. **CODE 10 : INFIRMERIE ET BOITE DE PREMIERS SOINS**
  + La boîte de premiers soins doit comprendre les produits et matériels suivants (indications de l’AES (Association des Etablissements Sportifs)) :
    - 1 paire de ciseaux fins inoxydables et une autre de brancardier (découpage vêtements, ceinture)
    - 1 crochet à tique et 1 pince à écharde inoxydable
    - 5 épingles de sûreté inoxydables et 10 agrafes élastiques
    - 2 boîtes de gants à usage unique (si possible sans latex)
    - Compresses stériles et non stériles de petites et grandes tailles
    - Bandages en gaze élastique ; triangulaires en coton (stériles et non stériles)
    - Rouleau de sparadrap hypoallergénique (avec et sans compresse)
    - Désinfectant pour blessures ouvertes, pour le matériel et pour les mains (alcool désinfectant à 70%)
    - Sac de glace surgelée ou glace instantanée (cold/hot pack)
    - Couverture de survie en aluminium
    - Feuille avec filtre pour la protection lors du bouche-à-bouche
    - Crèmes pour brûlures, antiallergique, anti-traumatique, anti-inflammatoire
    - 2 boîtes de pansements compressifs stériles de différentes tailles
    - Sachets plastiques
    - Bandages élastiques types velpeau
    - Sérum physiologique en flapule de 5ml
    - Tampons de gaze
    - Savon neutre de préférence liquide
  + Nécessité d’un défibrillateur conformément à la législation de la Communauté française.
    1. **CODE 11 : CHAUFFAGE**
  + Toute salle doit être équipée d’un système de chauffage en état de marche.
    1. **CODE 12 : ZONES D’ÉCHAUFFEMENT ET DE PÉNALITÉ**
  + Les zones d’échauffement de 3mx3m :
    - se situent dans les coins de l’aire de jeu à côté du banc de touche et en dehors de la zone libre ;
    - doivent être délimitées avec des lignes ou par un tapis.
  + L’aire de pénalité de 1mx1m : se situe dans l’aire de jeu, en dehors de la zone libre, derrière les bancs de touche ou entre ces bancs et l’aire d’échauffement ou à côté des bancs de touche